



Vente d'objets et règlement par virement

Par **hybernatus**, le **11/01/2009** à **19:47**

Bonjour,rnj'ai effectué une vente via un site de petites annonces gratuites donc de particulier à particulier.rnJ'ai conclu avec l'acheteur,celui-ci me payant par virement bancaire à 2 dates différentes (unvirement en novembre et 1 en décembre).rnJ'ai envoyé un RIB à cette personne,et en échange m'a renvoyé un exemplaire d'ordre de virement permanent où apparait bien les montants à verser,les dates de versement etc...rnJ'ai donc envoyé la totalité de la marchandise mais à ce jour je n'ai reçu aucun virement de la part de cette personne celà fait maintenant 2 mois.rnAprès plusieurs mails (la personne ne répondant pas au téléphone),j'ai eu des promesses de virements comme un règlement en mandat poste mais rien de concret évidemment.rnQuels recours puis-je avoir?rnMerci et bonne soirée.

Par **superve**, le **13/01/2009** à **12:53**

BonjourrrnrnSi vous avez conservé l'intégralité de vos échanges de courriers électronique, pouvant attester de la nature de la convention, de sa date et de son montant, ainsi que de ses modalités d'exécution, je vous invite à adresser une mise en demeure recommandée à l'autre partie, lui demandant paiement de la prestation.rnA défaut pour elle de s'exécuter, vous pourrez déposer une requête en injonction de payer, devant la juridiction de proximité ou le tribunal d'instance de son domicile afin de la voir condamnée.rnVous pouvez vous renseigner au greffe du TI (gratuitement), notamment pour obtenir les formulaires de dépôt de la requête.rnrnUne fois l'ordonnance rendue par le greffe, vous devrez la confier à un huissier compétent pour signification et exécution.rnrnBien cordialement.